

# FAQ pour les IP

## Qu'est-ce que le Programme d'accès spécial (PAS)?

Le [Programme d'accès spécial](#) (PAS) de Santé Canada permet aux praticiens de demander l'accès à des médicaments qui ne sont pas vendus au Canada. Cet accès est limité au traitement de patients atteints d'une affection grave ou potentiellement mortelle, pour des raisons humanitaires ou urgentes, lorsque les traitements habituels s'avèrent inefficaces, inadéquats ou qu'ils ne sont pas disponibles. Les IP peuvent présenter une demande au PAS pour avoir accès à des médicaments qu'elles sont autorisées à prescrire. D'autres renseignements au sujet du PAS et les critères que les praticiens doivent satisfaire sont affichés sur [le site Web de Santé Canada](#).